

CONDITIONS D'ADMISSION

- issus de 3ème (minimum)
- avoir entre 16 et 29 ans révolus (ou 15 ans au 31 décembre si issus de 3e EA ou générale)
- admissible au CFA après la signature du contrat d'apprentissage avec un employeur (si apprenti mineur, les parents ou tuteurs sont également signataire du contrat)
- obtenir l'attestation d'aptitude délivrée par le médecin du travail lors de la visite médicale d'embauche
- délai d'accès entre 1 et 12 mois en fonction de la date de demande et du profil du candidat
- entretien d'entrée en formation

Un référent handicap est à votre disposition

OBJECTIFS DE LA FORMATION





Maîtriser les situations de travail courantes : alimentation des différents groupes d'animaux présents dans l'élevage, observation et surveillance des animaux, intervention dans les différentes phases du cycle de reproduction, suivi de l'hygiène, soins de base, entretien des équipements et des locaux, préparation des animaux à la vente et maintien en condition des chiens dressés...

EPL Agro de la Meuse

Technopôle Philippe de Vilmorin
CS 40249
55006 BAR LE DUC Cédex



Contactez le responsable de formation :

-  03.29.79.64.83
-  cfa.meuse@educagri.fr
-  EPL Agro de la Meuse
-  EPL Agro de la Meuse

Certification

Ministère de l'Agriculture et de
la Souveraineté Alimentaire
RNCP 15509
Publication du 05/04/2024



CFA

Brevet Professionnel Agricole

Travaux de l'Élevage

Canin et Félin

Apprentissage

Diplôme de niveau 3



2 ans



24 semaines en CFA



80 semaines en entreprise
dont 5 semaines de congés payés/an



CONTENUS PRINCIPAUX

Modules généraux :

- Communication/Documentation
- Mathématiques
- Informatique

Modules professionnels :

- Sécurité au travail
- Manipulation, éducation et promotion de l'élevage
- Utilisation et maintenance des locaux, matériels et installations d'élevage
- Alimentation, reproduction, hygiène et santé des chiens et des chats
- Droit du travail
- Fonctionnement de l'entreprise
- Toilettage
- Initiation au toilettage et à l'entretien de base d'un chien ou d'un chat

Modules complémentaires :

- Conseil technique en langue anglaise
- Utilisation du chien

MODALITÉS D'ÉVALUATION

le BPA est obtenu par la validation d'Unités Capitalisables (UC).

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Individualisation : possibilité d'adapter le parcours de formation en fonction du diplôme et du positionnement.

POURSUIVRE

Vers un **BAC PRO CAEHSCF**, un **BP Educateur Canin**, ou une **spécialisation Toiletteur canin**.

Poursuivre à l'EPL :

Le CFA vous propose le **Bac Pro CAEHSCF** (Conduite des Activités d'Hébergement du Secteur Canin et Félin) ainsi que le **BP Educateur Canin** en 1 an.



INSERTION PROFESSIONNELLE

Salarié dans une entreprise du secteur canin.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- **visites de structures** (élevages, concours général agricole canin, école chiens d'assistance, école vétérinaire d'Alfort, sociétés DIFAC, SCC, LOOF, chenil de l'armée de terre à Suippes...
- convention avec un refuse/SPA
- participation à des **séances d'éducation canine** ouvertes au public
- **travaux pratiques** en salle d'application canine- Chenil et Terrain d'agility
- passage du module **1er secours canin**
- coopération internationale : possibilité d'être accompagné sur un projet de mobilité

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Aucun frais spécifique n'est à prévoir.

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Le coût de la formation est pris en charge par les branches professionnelles (OPCO) au travers du CFA pour les apprentis.

Selon l'âge et l'année de formation, la rémunération minimum versée par l'entreprise est de 27 % à 100% du SMIC.

Plus d'informations sur :

www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance